

*Bulletin d'information
Municipale*



Saint-René-de-Matane

Agriculture - nature - sylviculture

*Mai 2019
79^e édition*

Mot du maire



Le mois de mai arrive timidement. Que nous réserve-t-il ?

Mai, c'est la nature qui se réveille, les beautés de la nature qui commencent à se dévoiler !

C'est le temps on l'on pense à faire l'entretien de nos terrains On ramasse, on dispose de ce qui ne sert plus...

On pense à peindre ce qui est défraîchi, on retape nos infrastructures.

On se refait une beauté pour nous en premier et ensuite, pour le voisinage et pour les visiteurs.

L'on n'oublie surtout pas de fêter nos mamans, on leur dit à quel point nous les aimons.

Une municipalité en santé physiquement est une invitation à venir y résider.

Qu'on se passe le mot, chacun fait sa part.

Rémi F 
Rémi Fortin, maire.

Les activités du maire et de la directrice générale...

en journée et/ou en soirée – Mai 2019

- 6 mai :** Séance ordinaire du conseil – 19 h 30.
15 mai : Séance ordinaire du conseil de la MRC de la Matanie – 20 h – **Maire.**
28 mai : Assemblée publique de consultation – 18 h 30 / Séance extraordinaire du conseil – 19 h.

**LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
SE TIENDRA LE 3 JUIN 2019.**

- **Séance ordinaire du conseil du 1er avril 2019.**

Pour consulter toutes les résolutions adoptées,
rendez-vous sur le site internet de la municipalité, section « **Procès-verbaux 2019** »
au www.saintrene.ca

La vie communautaire.....

Samedi 4 mai : Souper cipaille pour la fête des Mères à 17 h – Orchestre : Maudit Malade – Centre communautaire

Dimanche 12 mai : Fête des Mères

Samedi 18 mai : Soirée de danse du Club des 50 ans et plus – Centre communautaire

Lundi 20 mai : Fête des Patriotes

Dimanche le 26 mai : Brunch de la Fabrique – Centre communautaire

Jeux de société – Lundi p.m. et vendredi en soirée chaque semaine – Centre communautaire.

Gym-Cerveau : Vendredi a.m. de chaque semaine – École. Pour infos : 418.566-2500, poste 2711.

La Cuisine collective de la région de Matane offre des ateliers de cuisine. Pour infos : 418.562-7828.

À MÉDITER

*Vos jugements ne définissent pas le genre de personnes que nous sommes,
ils définissent le genre de personnes que vous êtes.*

INVITATIONS

NOTRE JARDIN BIOLOGIQUE

La saison du jardinage arrive à grands pas. Il est maintenant le temps de réserver votre parcelle de terre pour l'été 2019. Pour ce faire, veuillez communiquer avec Mme Joyce Bérubé, au (418) 224-3217.

La grande nouvelle pour l'été prochain : Un employé sera sur place et disponible (35 heures/semaine) pour vous aider et vous conseiller.

Merci d'être là !

Source : Le comité/Notre Jardin Biologique

COMITÉ DES LOISIRS / NOTRE JARDIN BIOLOGIQUE / COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Assemblée générale annuelle - Mardi le 14 mai 2019 19 h - Salle communautaire

Tu as le goût de t'impliquer dans des projets pour ton milieu ? Tu as des idées et tu souhaiterais avoir de l'aide pour les mettre en place ? Viens nous voir à notre assemblée générale annuelle, ton implication dans le Comité local de développement, le Comité des loisirs ou dans le Comité du jardin biologique peut être une solution !

Voici des exemples de ce que les organismes précédents font : Le Comité local de développement a participé à la revitalisation du parc et donne du soutien financier aux organismes, les Loisirs organisent la Fête de Noël ou encore des activités durant la semaine de relâche et le Jardin travaille pour donner accès à une saine alimentation à tous.

Si tu souhaites des changements dans ta Municipalité, tu dois te joindre à nous ! Ensemble, on peut y arriver !

Nous vous attendons en grand nombre,

Rémi Fortin, Président

Source : Comité des loisirs / Notre jardin biologique / Comité local de développement



UNE TRÈS BELLE FÊTE DES MÈRES

À TOUTES LES MAMANS ET GRAND-MAMANS !

LISEZ LA MATANIE

(Infolettre officielle de la MRC de la Matanie)

URBANISME

Votre vieux puisard est en fin de vie ? Vous pourriez avoir droit à une aide financière pour le remplacer.

Le gouvernement du Québec offre pour les années 2017 à 2022 un crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles.

Ce crédit d'impôt vise à aider financièrement les propriétaires qui doivent remplacer, réparer ou remplacer l'installation septique de leur maison ou de leur chalet.

L'aide financière correspond à 20 % de la partie qui excède 2 500 \$ pour les dépenses suivantes :

- Le coût de réalisation des études et de conception des plans et devis par un professionnel;
- Le coût d'obtention du permis;
- Le coût des services fournis par l'entrepreneur licencié par la RBQ y compris les taxes;
- Le coût des matériaux, y compris les taxes;
- Le coût de remise en état du terrain après les travaux.

Pour plus d'informations, visitez la page de Services Québec à l'adresse suivante :

<http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/acheter-renover-maison/Pages/credit-assainissement-eaux-usees.aspx>

L'EAU ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN MATANIE

Quelle est la situation ?

L'Atlas bioclimatique du Québec, publié par le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), fait état de nombreux changements en lien avec les changements climatiques qui pourraient survenir à **l'horizon 2050**.

Les manifestations de ces changements, en Matanie et ses environs, seraient principalement :

- Une augmentation du débit moyen des cours d'eau en hiver et un devancement des crues printanières;

- Une augmentation probable des pointes des crues estivales et automnales;
- Les sources de prélèvement d'eau de surface de certaines municipalités pourraient se tarir ou présenter une faible quantité d'eau, de mauvaise qualité de surcroît, au cours d'une partie de l'été;

En résumé : **la quantité d'eau dans les cours d'eau demeurera stable sur une base annuelle, mais la répartition temporelle sera modifiée : plus d'eau en hiver, moins d'eau en été.**

Diverses mesures d'adaptation peuvent être mises en place notamment par les municipalités :

- Le dimensionnement approprié des infrastructures municipales (ponts et ponceaux, réseaux d'égouts pluviaux, par exemples);
- Le verdissement des aires imperméabilisées en vue de faciliter l'infiltration des eaux pluviales;
- La protection, la restauration ou la création de milieux humides pour mieux réguler le débit des cours d'eau;
- La mise en place de programmes d'économie d'eau potable;
- L'élaboration ou la mise à jour d'un plan de mesures d'urgence;
- La mise à jour de la cartographie des zones inondables en vue de limiter le développement résidentiel dans les zones à risques;
- La détermination et l'intégration dans les règlements municipaux de la notion d'espaces de liberté des cours d'eau.

Vous voulez en apprendre plus sur ce sujet ? Rendez-vous en ligne :

www.ouranos.ca

www.cehq.gouv.qc.ca

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	Budget 2018		Réalizations 2018		Réalizations 2017
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Revenus					
Fonctionnement					
1 Taxes	840 875	844 399		844 399	924 174
2 Compensations tenant lieu de taxes	80 377	84 278		84 278	82 726
3 Quotes-parts					
4 Transferts	427 334	435 375		435 375	430 117
5 Services rendus	12 960	24 132		24 132	20 887
6 Imposition de droits	14 235	16 414		16 414	17 698
7 Amendes et pénalités	700	282		282	763
8 Revenus de placements de portefeuille					
9 Autres revenus d'intérêts	5 000	15 967		15 967	16 406
10 Autres revenus	12 030	29 480		29 480	25 577
11 Effet net des opérations de restructuration					
12	1 393 511	1 450 327		1 450 327	1 518 348
Investissement					
13 Taxes					
14 Quotes-parts					
15 Transferts		824 465		824 465	220 699
16 Imposition de droits					
17 Autres revenus					
18 Contributions des promoteurs		27 427		27 427	
19 Autres					
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux					
20		851 892		851 892	220 699
21	1 393 511	2 302 219		2 302 219	1 739 047
Charges					
22 Administration générale	322 429	352 213		352 213	330 516
23 Sécurité publique	197 766	200 491		200 491	218 460
24 Transport	311 166	226 928		226 928	345 003
25 Hygiène du milieu	192 926	163 258		163 258	372 437
26 Santé et bien-être	7 021	3 079		3 079	10 831
27 Aménagement, urbanisme et développement	73 905	73 742		73 742	61 278
28 Loisirs et culture	39 418	56 009		56 009	43 997
29 Réseau d'électricité					
30 Frais de financement	248 880	100 503		100 503	108 112
31 Effet net des opérations de restructuration					
32 Amortissement des immobilisations		258 739		258 739	
33	1 393 511	1 434 962		1 434 962	1 490 634
34		867 257		867 257	248 413
Excédent (déficit) de l'exercice					

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

EXCÉDENT de l'exercice :	867 257.00 \$
MOINS : Revenus d'investissement :	(851 892.00 \$)
EXCÉDENT de fonctionnement de l'exercice financier avant conciliation à des fins fiscales :	15 365.00 \$
PLUS Amortissement :	258 739.00 \$
PLUS Financement :	<u>33 553.00 \$</u>
	307 657.00 \$
MOINS Affectations :	<u>(46 084 \$)</u>
SURPLUS de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	261 573.00 \$ =====

Rappel important

Règlement de zonage

Un abri d'auto est permis de façon temporaire couvrant une période de temps limité, **soit du 15 octobre au 15 avril seulement**, aux conditions suivantes :

- l'abri pour automobile ne peut être érigé que sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès à cet espace;
- l'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre que 2 000 mm de la limite extérieure du trottoir ou de la bordure de rue ou de la limite de l'asphalte ou du fossé;
- la hauteur ne doit pas excéder 3 000 mm;
- la superficie au sol ne doit pas excéder 50,0 mètres carrés;
- les matériaux utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé d'une épaisseur minimum de ,015 mm ou d'un matériau équivalent.
- un abri d'auto peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux.

Ces conditions doivent être respectées et les abris d'auto démantelés pour le 15 avril.



COMMUNIQUÉ

**À TOUTE LA POPULATION
DE SAINT-RÉNÉ-DE-MATANE**

On fait le ménage...
Profitons-en!

**Comme par le passé, il y aura une collecte spéciale de
“GROS REBUTS”**

**Le JEUDI 30 mai et le VENDREDI 31 mai 2019
À compter de 8 heures (matin).**

Ce service sera exécuté par Bouffard Sanitaire inc.

LES BRANCHES DEVRONT ÊTRE ATTACHÉES EN PETITS PAQUETS.

**LES DÉBRIS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION, DE DÉMOLITION, D'INCENDIE,
LES CARCASSES D'AUTOMOBILES, LES PNEUS, LES HUILES USÉES
NE SERONT PAS RAMASSÉS.**

LES ORDURES MÉNAGÈRES NE SERONT PAS RAMASSÉES.

Recommandations aux citoyens pour faciliter la collecte :

- ↪ Placer les gros rebuts ou déchets volumineux près du chemin le plus tôt possible le matin ou la veille;
- ↪ Trier les rebuts recyclables (carton, métal, plastique, verre). Les mettre dans des piles distinctes en bordure du chemin, et ce, afin de favoriser la récupération;
- ↪ Ne pas déposer les rebuts dans des remorques. Ils ne seront pas ramassés.

***Une municipalité propre, c'est un endroit où il fait bon vivre.
Et ça commence chez-soi... Que chacun se le dise!***

Municipalité de Saint-René-de-Matane

ATTENTION ATTENTION ATTENTION



**Votre Municipalité organise une collecte de pneus usagés.
(automobile et camionnette)**

**Le LUNDI 3 juin 2019
de 9 heures à 16 heures**

**Veillez apporter vos pneus usagés, sans les jantes,
sur le terrain de l'entrepôt à sel
11, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane.**

**Les pneus usagés de tracteur, machinerie forestière
ou autre machinerie ne seront pas ramassés.**

*Quoi faire avec les restes de peinture?
La quincaillerie Rona et la Coop de Matane
les récupèrent.*

Profitez de ce service...



Portrait des personnes âgées de La Matanie



2017-2018

Réalisé par l'Équipe surveillance, Direction de la santé publique, CISSS du Bas-Saint-Laurent

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec 



Le vieillissement de la population se caractérise par l'augmentation de la part des personnes âgées parmi celle-ci. Au Québec, différents phénomènes démographiques contribuent au vieillissement de la population :

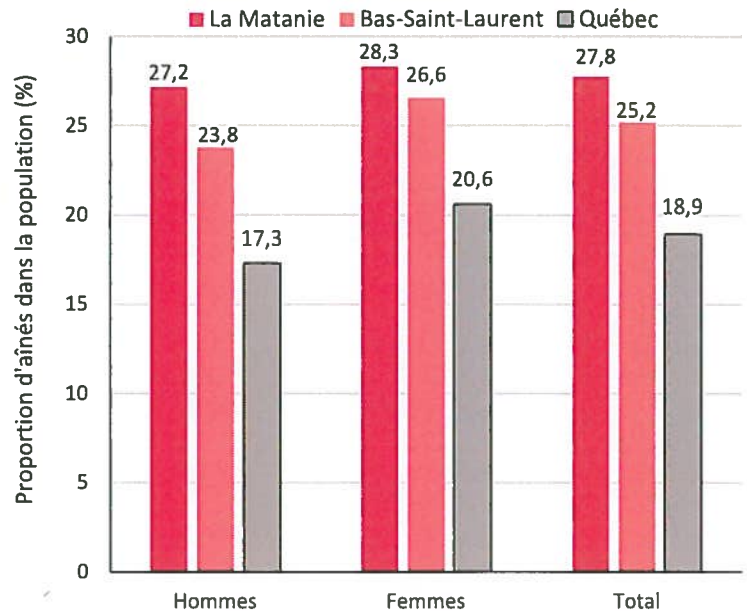
- Le baby-boom de l'après-guerre;
- Le prolongement de l'espérance de vie;
- La diminution de la natalité.

Source : Institut national de santé publique, 2010.

Un vieillissement marqué dans la région

- **27,8 %** des habitants de La Matanie sont âgés de 65 ans et plus en 2018.
- Dans la MRC de La Matanie comme dans l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, la proportion d'aînés dans la population est plus élevée qu'au Québec (Graphique 1).

Graphique 1
Projection de la population âgée de 65 et plus selon le sexe, MRC de La Matanie, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2018



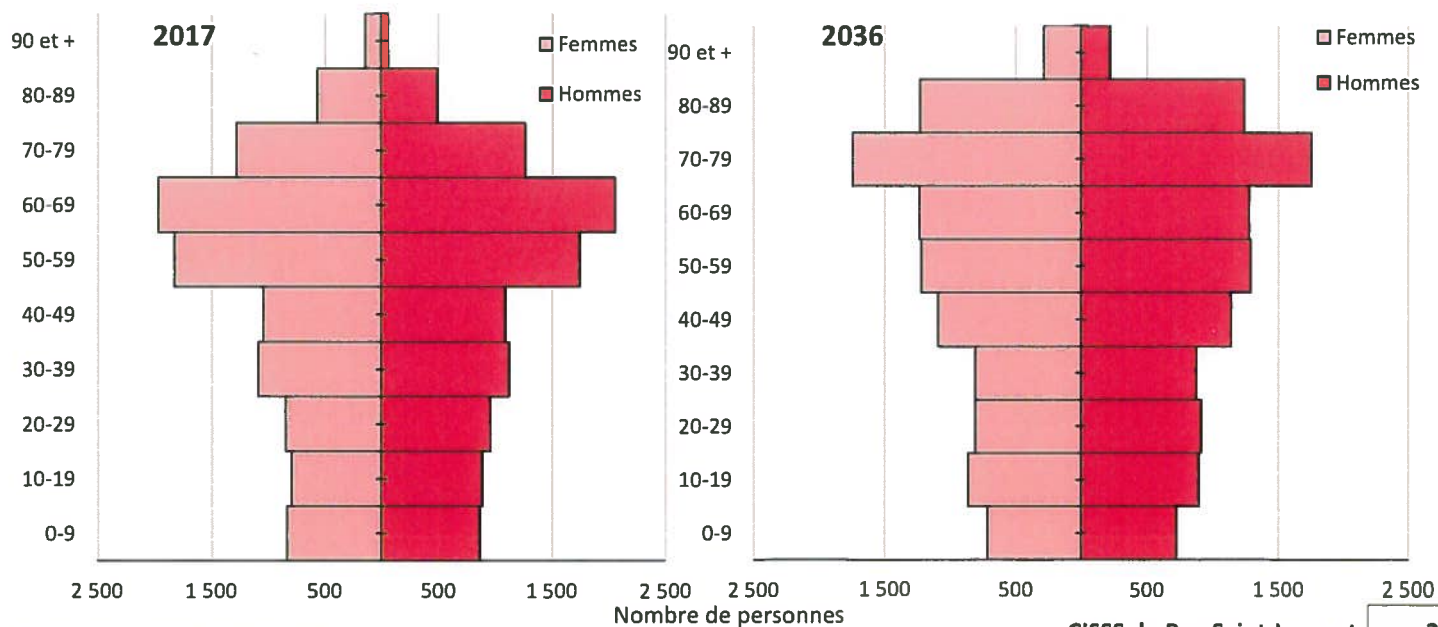
Source : ISQ, Perspectives démographiques du Québec et des régions – 2011-2061, 2014.

La pyramide des âges en mutation

- Les pyramides des âges permettent d'illustrer la distribution des âges selon le sexe (Graphique 2).
- Dans la pyramide de 2017, on constate que le groupe populationnel le plus important est celui âgé de 50 à 69 ans. Dans celle de 2036, le groupe le plus important est celui des gens âgés entre 70 et 79 ans (Graphique 2).
- Le poids démographique des plus jeunes devrait diminuer entre 2016 et 2036 (Graphique 2).

Graphique 2

Pyramides des âges selon les projections démographiques, La Matanie, 2017 (estimations) et 2036 (projections)



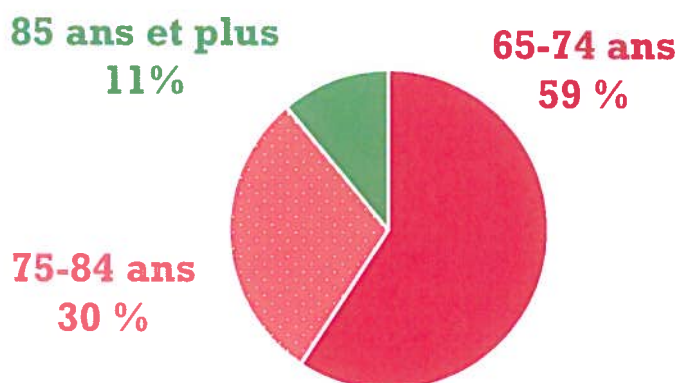
Source : ISQ, Population et démographie 2018.



Avec qui vivent les aînés?

- **63 %** des aînés de 65 à 74 ans vivent en couple, alors que c'est le cas de **47 %** des aînés de 75 ans et plus (Graphique 3).
- **6 %** des aînés de 65 à 74 ans partagent leur logement avec un ou plusieurs de leurs enfants contre **11 %** chez les personnes âgées de 75 ans et plus (Graphique 3).
- Enfin, plusieurs aînés vivent seuls. Plus d'informations se trouvent dans la section à droite.

Graphique 4
Répartition des aînés de La Matanie selon les groupes d'âge, 2018



Source : ISQ, Perspectives démographiques du Québec et des régions – 2011-2061, 2014.

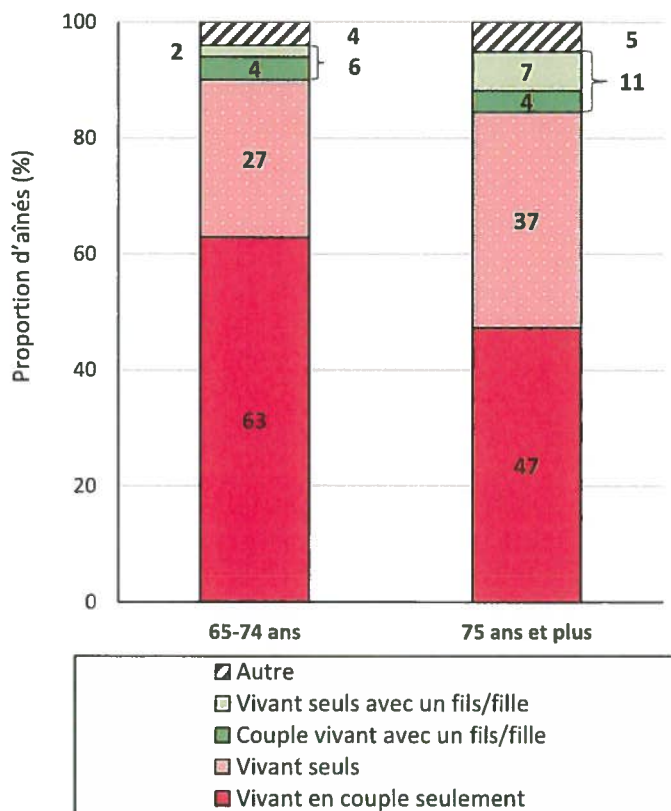
En 2018, la majorité des aînés de la MRC a moins de 75 ans.

Vivre seul

La proportion d'aînés dans la MRC de La Matanie qui vit seule augmente avec l'âge.

- En effet, elle passe de **27 %** chez les 65 à 74 ans à **37 %** chez les 75 ans et plus (Graphique 3).
- **24 %** des hommes âgés entre 65 et 74 ans vivent seuls contre **28 %** des hommes de 75 ans et plus (Figure 1).
- La proportion de femmes vivant seules passe de **29 %** chez les 65 à 74 ans et à **45 %** chez celles âgées de 75 ans et plus (Figure 1).

Graphique 3
Répartition des aînés selon la structure de leur ménage et le groupe d'âge, MRC de La Matanie, 2016

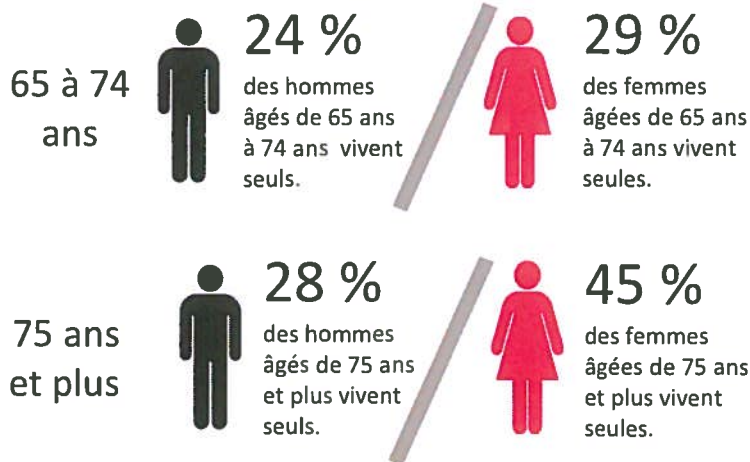


Note :
La section «Autre» comprend les aînés vivant avec une ou des personnes de leur famille autre que leurs enfants (par ex.: un frère ou une sœur) et ceux qui vivent avec une ou des personnes qui ne font pas partie de leur famille (par ex.: un colocataire).

Source : Statistique Canada, Recensement 2016.

Figure 1

Aînés vivant seuls selon le groupe d'âge et le sexe, MRC de La Matanie, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement 2016.